

INFO OLIVE

Entretien et culture de l'olivier



INFOLIVE n° 17

21 Août 2019

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformatons>

ISSN 2264-6701

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

| | |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MOUCHE | Augmentation des captures de mouches. Augmentation et évolution des dégâts observés. Les conditions climatiques sont favorables à l'activité de la mouche. |
| DALMATICOSE | Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche. |
| MALADIES FONGIQUES | Les conditions climatiques peuvent être favorables. Il est important de rester vigilant et d'adapter sa conduite selon la météo et la présence de symptômes dans vos vergers. |
| IRRIGATION | Poursuite des arrosages. |

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (Afidol), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer

FRANCE
Olive



PACA



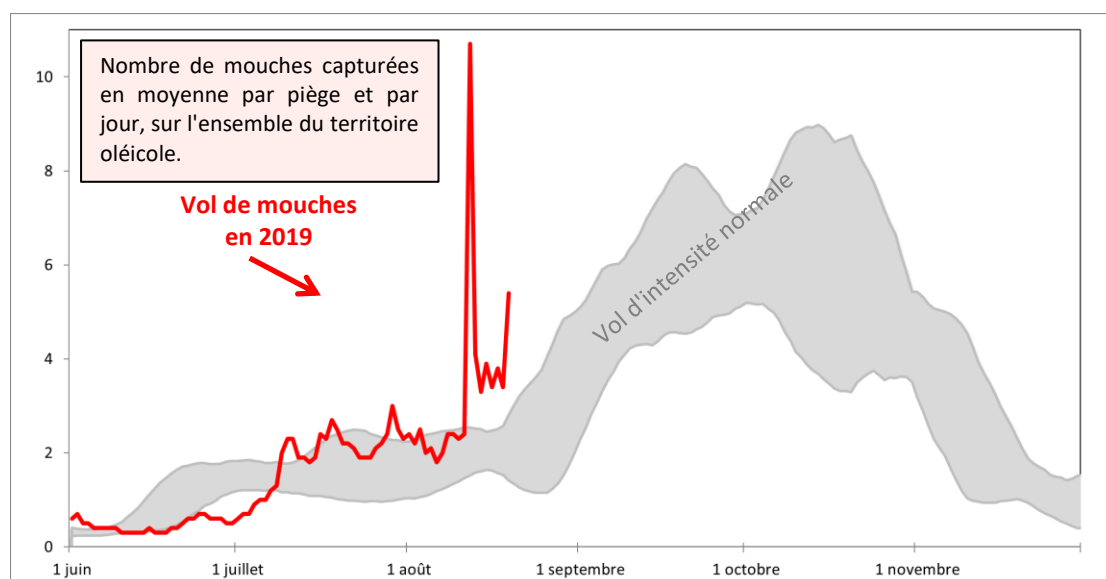
Occitanie
Occitanie Occitanie



Occitanie
Occitanie Occitanie

MOUCHE

☞ Observations * :



D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°17 du 21 août 2019, les captures de mouches sont en augmentation.

L'observation des dégâts révèle une augmentation des piqûres avec développement larvaire, et des trous de sortie. Ce phénomène s'explique par les conditions climatiques favorables à la mouche de ces derniers jours. Lorsqu'il y a eu ponte, les œufs se sont transformés en larves, et le cycle de développement se poursuit actuellement. Les pontes de ces derniers jours donneront des mouches adultes d'ici 3 à 4 semaines.

Par ailleurs, des trous de sortie sont observés sur certaines parcelles : dans l'Hérault (variété Lucques et Picholine), dans le Gard (variété Lucques), dans les Alpes-Maritimes (variété Cailletier), dans les Alpes de Haute-Provence (variété Bouteillan) et le Var (variété Aglandau). C'est le début de l'émergence de la deuxième génération de mouche, qui est la conséquence des attaques intervenues au mois de juillet.



© C. Barge

☞ Évaluation du risque :

Les conditions climatiques des jours à venir sont très favorables à l'activité de la mouche, aux piqûres de la mouche et à la transformation des œufs en larves puis en mouches adultes.

Le risque d'attaque remonte à un niveau « *moyen à élevé* » et « *élevé* » dans les parcelles sensibles (variétés de gros calibres, irriguées, à proximité du littoral, etc).

Attention ! Chaque année, à partir du 15 août, le risque d'attaque augmente fortement : soyez vigilant, et préparez dès maintenant votre stratégie de lutte **en surveillant la météo, la rémanence de la dernière protection appliquée, l'importance du vol et le niveau des dégâts dans la parcelle.**

☞ Préconisations :

Dans tous les secteurs, nous recommandons une protection avec de l'**argile** dans les cas suivants :

- Si la parcelle n'a pas déjà été protégée cette saison.
- Si le cumul de pluie, depuis la dernière application, dépasse 20 mm.
- Si des périodes de vents forts ont érodé la couverture minérale

Mais la vérification visuelle reste encore la meilleure méthode pour déterminer si la protection doit être renouvelée ou pas.

Pour les parcelles isolées ou les surfaces importantes, le produit Synéis Appât peut constituer une alternative pour diminuer la population de mouches. Mais nous déconseillons ce produit pour les parcelles environnées d'oliviers non-traités, ou traités à l'argile.

Dans les parcelles les plus sensibles (olives précoces de gros calibres et irriguées) dans lesquelles le nombre de captures augmente, un traitement insecticide pourra être réalisé (ou renouvelé selon le cas). Dans le cas où vous observez des captures de mouches sur votre parcelle, et que le pourcentage de piqûres de mouches a augmenté ces derniers jours, il peut être intéressant d'utiliser un ovicide. Pour les vergers d'olives vertes de table, **Attention : au délai avant récolte.**

La page suivante présente un rappel des principales stratégies de lutte contre la mouche.

DALMATICOSE

Le développement de la dalmaticose étant systématiquement associé aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre la mouche à l'aide de barrières minérales (argiles)**, plus particulièrement dans les vergers touchés en 2018 et sur les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet Roux, Ascolana, Tanche...).

MALADIES FONGIQUES

☞ Observations * :

Les conditions climatiques de l'année 2019 ont été favorables au développement des maladies fongiques telles que l'œil de paon et la cercosporiose. On observe encore aujourd'hui la présence de symptômes sur les feuilles. L'inoculum reste donc présent au sein des vergers touchés.

☞ Évaluation du risque :

Les faibles pluies de ces derniers jours et la diminution des températures ont créé un climat humide et tempéré au sein des vergers. Ces conditions sont favorables au développement de la cercosporiose et assez favorables au développement de l'œil de paon. Le risque reste faible pour l'œil de paon et moyen pour la cercosporiose.

Ce risque est à adapter selon la présence de symptômes sur votre parcelle, la sensibilité de vos variétés, les conditions climatiques, etc.

☞ Préconisation :

Selon les conditions météorologiques que vous surveillerez attentivement, prévoyez l'éventualité d'intervenir par un traitement à base de cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal, et de la dose homologuée pour le produit utilisé).

Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être en place au moment des conditions favorables aux contaminations.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.



RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.

- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

| Spécialités commerciales | Matière active | Dose |
|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Baikal WP, Sokalciarbo WP | Kaolin : 1000 g/kg | 30 kg/ha (mais 50 kg/ha lors de la première application). |
| Argi Nature, Argical Pro | Kaolin : 99% | |
| Surround WP Crop Protectant | Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg | |

Comme barrière minérale, il est également possible d'utiliser le talc qui est reconnu comme « substance de base » par la Commission Européenne dans la lutte contre la mouche.

➤ ADULTICIDES BIOLOGIQUES AVEC APPAT

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

| Spécialités commerciales | Matière active | Dose |
|--------------------------|-------------------|----------|
| Syneïs Appât | Spinosad : 0,02 % | 1,2 L/ha |

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS DE SYNTHÈSE

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

| Spécialités commerciales | Matière active | Dose |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------|
| Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW | Deltaméthrine 15 g/L | 0,083 L/hL |
| Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo. | Lambda cyhalothrine 100 g/L | 0,110 L/ha |

➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les produits ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte des mouches est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Le nombre d'applications est limité à 2 par an.

| Spécialités commerciales | Matière active | Dose |
|--------------------------|--------------------|-----------|
| Imidan 50 WG | Phosmet : 500 g/kg | 1,5 kg/ha |

**Produit efficace
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.



IRRIGATION

☞ Données climatiques :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers sont restées stables : les ETP moyennes ont été comprises entre 4,5 et 6 mm par jour selon les secteurs. Dans la plupart des cas, les précipitations enregistrées ont été inférieures à 10 mm. Dans ce cas, les pluies sont à considérer comme négligeables.

| Relevés météo du 12 août au 18 août 2019 | | Vaucluse | Bouches du Rhône Ouest | Bouches du Rhône Est | Var littoral | Var Intérieur | Alpes-Maritimes | Alpes de Haute Provence | Sud Drôme / Ardèche | Gard | Hérault | Aude | Pyrénées- Orientales |
|---------------------------------------------|--------|----------|---------------------------|-------------------------|--------------|---------------|-----------------|----------------------------|------------------------|------|---------|------|-------------------------|
| Cumul en mm sur la semaine | ETP | 40 | 40 | 33 | 32 | 33 | 30 | 34 | 40 | 40 | 38 | 37 | 37 |
| | Pluies | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 | 1 | 0 | 3 | 1 | 1 |
| ETP moyenne en mm / j | | 5,8 | 5,7 | 4,7 | 4,6 | 4,7 | 4,3 | 4,9 | 5,7 | 5,7 | 5,4 | 5,3 | 5,2 |

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Sources données météo : CIRAME / SCP

Compte tenu de l'état de sécheresse, des **arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles** ont été publiés dans la plupart des départements (sauf Alpes-Maritimes et Var) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

| Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages | | Vaucluse | Bouches du Rhône Ouest | Bouches du Rhône Est | Var littoral | Var Intérieur | Alpes-Maritimes | Alpes de Haute Provence | Sud Drôme / Ardèche | Gard | Hérault | Aude | Pyrénées- Orientales |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------|---------------------------|-------------------------|--------------|---------------|-----------------|----------------------------|------------------------|------|---------|------|-------------------------|
| Goutte-à- goutte | 2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm) | 1,5 | 1,5 | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 1,1 | 1,3 | 1,5 | 1,5 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| | 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 5 j (mm) | 4,6 | 4,6 | 3,7 | 3,7 | 3,7 | 3,4 | 3,9 | 4,6 | 4,6 | 4,3 | 4,2 | 4,2 |
| | 10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm) | 7,7 | 7,6 | 6,2 | 6,1 | 6,2 | 5,7 | 6,5 | 7,6 | 7,6 | 7,2 | 7,0 | 7,0 |
| Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 8 jours (mm) | | 11 | 11 | 9 | 8 | 9 | 8 | 9 | 11 | 11 | 10 | 10 | 10 |

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation (plus d'informations dans le bulletin n°14) :

| | | |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Goutte-à- goutte | 2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 2 jours | Coefficient = 13 % de l'ETP |
| | 6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 5 jours | Coefficient = 16 % de l'ETP |
| | 10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 7 jours | Coefficient = 19 % de l'ETP |
| Micro-jet, aspersion, gravitaire - arrosage tous les 8 jours | | Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation |



☞ **Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies relevées :**

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
 - pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
 - pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.
-